

PROJET de RECHERCHE

CRÉATION D'UN OUTIL D'INDEXATION DES SUBVENTIONS

adapté aux coûts de fonctionnement
des organismes communautaires
du domaine de la santé et
des services sociaux

CHERCHEUR·E·S

DENIS GENDRON, PH. D., CPA, AUDITEUR
RACHEL PAPIRAKIS, PH. D., CPA, AUDITRICE
Département des sciences comptables
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

NOVEMBRE 2023

Ce projet a bénéficié du soutien financier du Programme d'aide financière à la recherche et à la création de l'UQAM – volet 2 (Service aux collectivités) et a été accompagné par une agente de développement du Service aux collectivités.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023.

ISBN version électronique : 978-2-925169-11-6

Graphisme et mise en page : Fadelle Noël

Membres du comité d'encadrement (par ordre alphabétique) :

Youcef Amirou, étudiant au 2^e cycle en sciences comptables, UQAM

Oussama Boustyal, étudiant au 2^e cycle en sciences comptables, UQAM

Saad Es-Sadqui, étudiant au 2^e cycle en sciences comptables, UQAM

Denis Gendron, professeur au département des sciences comptables, UQAM

Ouassila Guerri, étudiante au 2^e cycle en sciences comptables, UQAM

Jacinthe Messier, Responsable de la mobilisation et des liaisons avec les membres, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Rachel Papirakis, professeure au département des sciences comptables, UQAM

Mélanie Pelletier, agente de développement au Service aux collectivités, UQAM

Mercédez Roberge, coordonnatrice, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Jean-Pierre Ruchon, co-coordonnateur, chargé de l'administration et de l'action politique, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)

Référence suggérée : Gendron, Denis et Papirakis, Rachel (2023). *Création d'un outil d'indexation des subventions adapté aux coûts de fonctionnement des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux*. Montréal : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.

Le rapport peut également être consulté aux adresses suivantes :

- Site internet de la TRPOCB : www.trpocb.org
- Site internet du Service aux collectivités de l'UQAM : <https://sac.uqam.ca/liste-de-publications.html>

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES ABRÉVIATIONS	6
INTRODUCTION.....	7
INTERVENANT·E·S	8
TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES (TABLE)	9
MEMBRES DE LA TABLE QUI ONT SIÉGÉ AU COMITÉ DE RECHERCHE	10
SERVICE AUX COLLECTIVITÉS DE L'UQAM (SAC-UQAM)	11
MEMBRE DU SAC-UQAM QUI A SIÉGÉ AU COMITÉ DE RECHERCHE.....	11
CHERCHEUR·SE·S DE L'ESG-UQAM	11
MEMBRES DU DSC QUI ONT SIÉGÉ AU COMITÉ DE RECHERCHE	12
DESCRIPTION DU MANDAT	14
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)	15
LE PSOC EN CHIFFRES	15
MÉTHODE D'INDEXATION DU PSOC.....	18
QU'EST-CE QUE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC).....	19
RECHERCHES EXISTANTES.....	21
MÉTHODOLOGIE	23
DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON	24
TYPOLOGIE DU TYPE D'ACTIVITÉ DES ORGANISMES	25
RÉGION ADMINISTRATIVE.....	26
ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022	26
REGROUPEMENT PAR SOURCES DES REVENUS.....	27
REGROUPEMENT PAR CATÉGORIES DE COÛTS.....	28

RÉSULTATS.....	29
SOURCES DE REVENUS	31
CATÉGORIES DE COÛTS	34
CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS	35
OUTIL D'INDEXATION.....	36
INCIDENCE DE LA RÉPARTITION DES COÛTS.....	36
ANALYSE D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES REPRÉSENTANT LES SALAIRES COMPARATIVEMENT À L'IPC.....	38
CHOIX DE L'INDICATEUR SALARIAL À INCLURE DANS L'OUTIL D'INDEXATION	40
OUTIL D'INDEXATION – ICFC	41
PONDÉRATION DES INDICATEURS DE L'OUTIL D'INDEXATION.....	41
CHOIX DES INDICATEURS COMPOSANT L'OUTIL D'INDEXATION.....	41
CALCUL DE L'INDEXATION AVEC LE NOUVEL OUTIL D'INDEXATION (ICFC)	42
CONCLUSION ET DISCUSSION.....	45
BIBLIOGRAPHIE	46
ANNEXE 1 : COURRIEL ENVOYÉ AUX MEMBRES DE LA TABLE.....	48
ANNEXE 2 : TÉMOIGNAGE DE LA TABLE.....	53

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Composition du comité d'encadrement de la recherche.....	8
Figure 2 Répartition de la subvention PSOC pour l'année 2022-2023.....	16
Figure 3 Composition de l'IPC.....	20
Figure 4 Population des organismes communautaires sollicités	24
Figure 5 Nombre d'états financiers par année	29
Figure 6 Méthode d'indexation proposée.....	42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Répartition du PSOC par région au 31 janvier 2022.....	17
Tableau 2.	Indexation du PSOC et IPC selon les prévisions économiques	19
Tableau 3.	Informations collectées auprès des organismes.....	23
Tableau 4.	Typologie en fonction du type d'activité de l'organisme	25
Tableau 5.	Région administrative selon le ministère.....	26
Tableau 6.	Regroupement par sources de revenus	27
Tableau 7.	Regroupement par catégories de coûts.....	28
Tableau 8.	Répartition de l'échantillon par typologie pour l'année 2021.....	30
Tableau 9.	Répartition de l'échantillon par région pour l'année 2021	31
Tableau 10.	Répartition des revenus par source de financement	32
Tableau 11.	Répartition des revenus par région.....	33
Tableau 12.	Répartitions des coûts d'exploitation par catégorie	34
Tableau 13.	Historique des indicateurs économiques.....	39
Tableau 14.	Variations annuelles des indicateurs économiques	39
Tableau 15.	Exemple comparatif de calcul d'indexation selon la méthode actuelle et selon la méthode proposée pour l'année 2021-2022 ..	43
Tableau 16.	Différence entre les deux méthodes d'indexation, 2014-2024.....	44

LISTE DES ABRÉVIATIONS

DSC	Département des sciences comptables
ESG	École des sciences de la gestion
IPC	Indice des prix à la consommation
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OCASS	Organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux
PAFARC	Programme d'aide financière à la recherche et à la création
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
RHM	Rémunération hebdomadaire moyenne
SAC-UQAM	Service aux collectivités de l'UQAM
SHMES	Salaire hebdomadaire moyen des employés membres d'un syndicat et/ou couverts par une convention collective
SM	Salaire minimum
TABLE	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
UQAM	Université du Québec à Montréal

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TABLE) questionne l'utilisation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) comme mesure d'indexation de la subvention issue du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)¹. Déjà en 2017, elle demandait au gouvernement du Québec : « *d'obtenir l'indexation annuelle des subventions en fonction de la hausse des coûts de système des OCASSS²* »³. Cette question est primordiale pour le fonctionnement efficient des organismes communautaires œuvrant dans ce domaine d'activité. C'est pour répondre à cette problématique que la TABLE a décidé de faire appel à des professeurs de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG-UQAM) pour mener une recherche dont l'objectif est de proposer la « création d'un outil d'indexation des subventions adapté aux coûts de fonctionnement des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux » (outil d'indexation).

Ce projet de recherche est donc issu d'une collaboration entre le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (SAC-UQAM), la TABLE et une équipe de professeur·e·s et d'étudiant·e·s du département des sciences comptables de l'ESG-UQAM. Il a bénéficié d'un financement de 15 000 \$ du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) – volet 2 dans le cadre du Service aux collectivités⁴.

¹ https://trpocb.org/campagnecassh/#_2023-07-07

² Acronyme d'organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux

³ https://cdeacf.ca/actualite/2017/10/17/lancement-campagne-cah-communautaire-autonome-sante-services_2023-07-07

⁴ Le PAFARC est un programme de subvention de l'UQAM.

INTERVENANT·E·S

De manière à mieux comprendre la démarche scientifique utilisée dans cette recherche, il nous apparaît important, dans un premier temps, de présenter les différents intervenant·e·s qui y ont contribué. Tel que présenté à la Figure 1, le comité de recherche est composé de trois membres de la TABLE, d'une représentante du SAC-UQAM, de deux chercheur·se·s du département des sciences comptables (DSC) de l'ESG-UQAM et des quatre étudiant·e·s de la maîtrise en comptabilité, contrôle, audit.

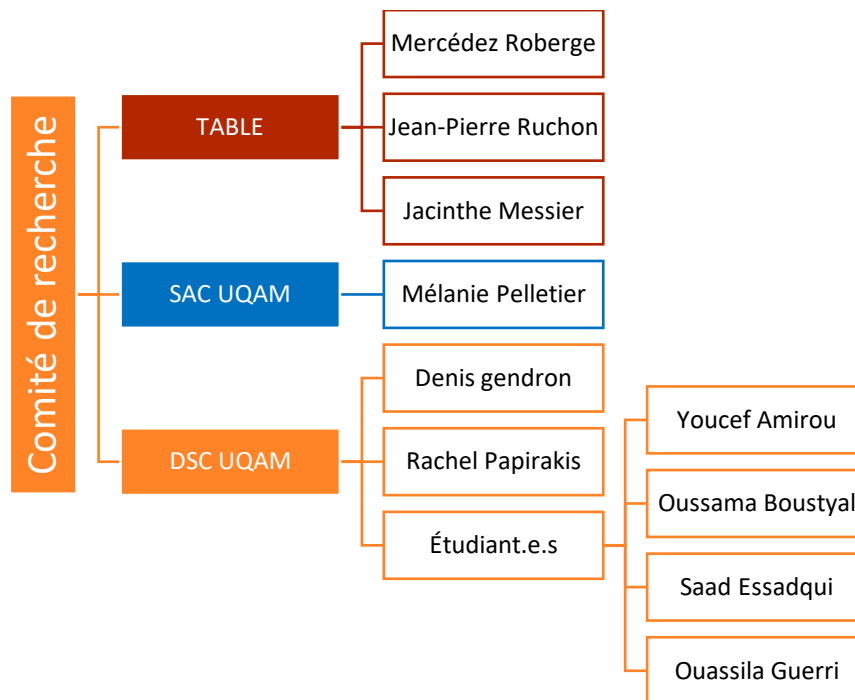


Figure 1 Composition du comité d'encadrement de la recherche

Dans les sous-sections qui suivent, nous présenterons sommairement les trois organismes qui sont au centre de la recherche ainsi qu'une brève description des intervenant·e·s.

TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES (TABLE)

« La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TABLE) est formée de 44 regroupements nationaux, actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.). À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc. »⁵

La TABLE a notamment pour objectif d'établir le taux d'indexation de la subvention qui sera demandée par les membres lors de la préparation de leur demande de subvention au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Cette recommandation est basée sur une mesure qui tente de modéliser le plus justement possible la hausse des coûts de fonctionnement des organismes, plutôt qu'en fonction d'une projection de l'Indice des prix à la consommation (IPC) qui est utilisé actuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

⁵ <https://trpocb.org/latable/a-propos/> 2023-07-04

Membres de la TABLE qui ont siégé au comité de recherche

Il y a trois membres de la Table qui ont participé directement à ce projet soient :

JEAN-PIERRE RUCHON

Co-coordonnateur, chargé de l'administration et de l'action politique au Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec. Il est également membre du conseil d'administration de la TABLE. Responsable de missions à Architectes sans Frontières France au Cameroun et au Brésil durant 5 ans, recevant d'importants financements d'une agence de l'ONU ainsi que de la communauté européenne, il travaille au Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) depuis 22 ans où il est responsable de la gestion administrative et financière ainsi que de la vie associative.

MERCÉDEZ ROBERGE

Elle est coordonnatrice de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles depuis 2007. Elle travaille dans le milieu féministe et communautaire depuis près de 40 ans. Auparavant, elle a notamment contribué à la Marche des femmes contre la pauvreté « Du pain et des roses » en 1995 de même qu'à l'organisation internationale de la première édition de la Marche mondiale des femmes (1998-2002). Militante depuis 2001 pour le remplacement du système électoral, elle a présidé le Mouvement pour une démocratie nouvelle de 2003 à 2010 et a publié « Des élections à réinventer – Un pouvoir à partager » aux Éditions Somme toute, en 2019.

JACINTHE MESSIER

Elle œuvre à titre de responsable de la mobilisation et des liaisons avec les membres de la TABLE depuis mai 2022. Elle est détentrice d'un DEC en Techniques d'intervention et gestion en loisir ainsi que d'une AEC en Mobilisation et développement des communautés locales et cumule plus de 15 ans d'expérience professionnelle dans le milieu communautaire autonome, particulièrement dans le domaine de la santé et des services sociaux.

SERVICE AUX COLLECTIVITÉS DE L'UQAM (SAC-UQAM)

Le Service aux collectivités de l'UQAM (SAC-UQAM) a pour objectif de faire le lien entre le milieu universitaire et celui des groupes sociaux qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société. C'est un service qui contribue à démocratiser l'université en établissant des ponts entre les besoins des organismes et les ressources universitaires qui sont susceptibles de mettre leurs compétences aux services de la communauté. « *Le SAC-UQAM collabore avec des groupes sociaux non traditionnellement desservis par les universités, en vue de répondre à des besoins qui leur sont propres, et ce, dans une perspective de promotion collective ou culturelle.* »⁶

Membre du SAC-UQAM qui a siégé au comité de recherche

MÉLANIE PELLETIER

Elle est agente de développement au Service aux collectivités depuis 2018 et cheffe d'équipe depuis 2023. Titulaire d'un baccalauréat en service social et d'une maîtrise en administration publique profil international, elle compte plus de dix ans d'expérience auprès d'organismes communautaires et d'économie sociale, que ce soit en coordination, recherche ou transfert de connaissances.

CHERCHEUR·SE·S DE L'ESG-UQAM

L'École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG-UQAM) est la plus grande école francophone de gestion en Amérique du Nord. Elle compte près de 300 professeurs et plus de 450 chargés de cours. Elle offre 73 programmes d'études, dont 9 baccalauréats, 13 maîtrises et 3 doctorats et accueillait près de 4 800 étudiants en 2021-2022⁷. La recherche représente une part importante des

⁶ <https://sac.uqam.ca/> 2023-07-04

⁷ Brochure-ESGUQAM-2019, <https://esg.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/05/Brochure-ESGUQAM-2019.pdf>

activités de l'institution. À titre d'exemple, en 2021-2022, le financement pour les activités de recherche s'est élevé à 9,3 millions de dollars et les bourses aux étudiants à 5,6 millions⁸.

Pour sa part, le département des sciences comptables (DSC) peut bénéficier de la compétence d'une cinquantaine de professeur·e·s ainsi que plus de quatre-vingts chargés de cours. Il s'agit d'une expertise diversifiée qui se démarque tant au niveau de l'enseignement, de la recherche, que des services à la collectivité.

Membres du DSC qui ont siégé au comité de recherche

Il y a deux professeur·e·s et quatre étudiant·e·s qui ont participé directement à ce projet soient :

DENIS GENDRON

Professeur au DSC, il est spécialisé en contrôle interne et certification comptable. Il est titulaire d'un doctorat en administration (option comptabilité) et détenteur d'un titre de CPA depuis plus de 30 ans. Il a une expérience de plusieurs années à titre d'auditeur externe auprès de différents organismes à but non lucratif (OBNL)⁹ et comme administrateur d'OBNL. Il a déjà exécuté des travaux de recherche auprès d'OBNL.

RACHEL PAPIRAKIS

Professeure au DSC depuis 15 ans, la professeure est détentrice d'un doctorat en administration (option comptabilité) et du titre de CPA auditrice, et est spécialisée en audit. Ses intérêts de recherche incluent la prise de décisions et la négociation dans un contexte d'audit. Elle a également développé une expertise relativement aux dynamiques de pouvoir dans les relations entre deux parties.

⁸ Rapport annuel 2021-2022 – ESG UQAM

⁹ OBNL (organisme à but non lucratif ou OSBL (organisme sans but lucratif). Selon le grand dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française du Québec, les deux terminologies sont acceptables. Puisque le terme OSBL est utilisé dans la La partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, nous allons le privilégier dans cette recherche.

OUSSAMA BOUSTYAL

Étudiant inscrit dans un programme de maîtrise en comptabilité, contrôle et audit (MCCA) à l'ESG-UQAM. En plus de ses études, il est assistant d'enseignement et de recherche dans le même établissement depuis plus d'un an. Avant cela, il a acquis de l'expérience professionnelle dans des domaines tels que la comptabilité, l'audit interne et le contrôle de gestion.

SAAD ESSADOU

Il est étudiant et membre du comité directeur de la maîtrise en comptabilité, contrôle, audit à l'ESG UQAM. Depuis plus d'un an, il occupe le poste d'assistant de recherche et d'enseignement à ladite école. Titulaire d'une maîtrise en audit et contrôle de gestion, il détient une bonne expérience dans le domaine.

YOUCEF AMIROU

Étudiant inscrit à la maîtrise comptabilité contrôle audit (MCCA) à l'ESG-UQAM. Titulaire d'un Master en finance d'entreprise, ayant de l'expérience en comptabilité, contrôle et gestion d'entreprise, il est actuellement assistant de recherche à l'UQAM.

OUASSILA GUERRI

Étudiante inscrite à la maîtrise, comptabilité, contrôle, audit à l'ESG-UQAM. Titulaire d'un Master CCA délivré par l'Université de Bejaia. Ayant une large expérience dans l'audit, finance et comptabilité, elle occupe actuellement le poste d'assistante de recherche à l'ESG.

DESCRIPTION DU MANDAT

La méthode d'indexation actuelle du PSOC, basée sur l'Indice des prix à la consommation (IPC) projeté en fonction des prévisions gouvernementales du ministère des Finances, ne permet pas aux organismes communautaires de connaître à l'avance le montant de leur subvention, ce qui brime leur processus budgétaire. De plus, la méthode d'indexation actuelle n'est pas en lien avec les coûts réels des organismes. Le développement d'un outil de mesure et d'indexation propre au milieu communautaire permettra aux organismes d'améliorer leur capacité anticipatoire par de meilleures prévisions budgétaires, et par conséquent, leur résilience financière. Cet outil est très attendu par les 3000 organismes communautaires en santé et services sociaux qui reçoivent une subvention PSOC, qu'ils soient liés directement ou non à la TABLE et à ses regroupements membres. Les résultats de ce projet représenteront un jalon important pour les revendications financières, mais aussi pour la reconnaissance de l'autonomie des organismes. Bien que ce projet ait été réalisé en collaboration avec la TABLE, le présent rapport présente les conclusions des chercheur·e·s et n'engage pas la TABLE à l'utilisation de l'outil développé.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)

Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) est un programme financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du gouvernement du Québec. Il vise à soutenir les organismes communautaires en santé et services sociaux en les aidant à réaliser leur mission, notamment en lien avec¹⁰ :

- Leur infrastructure (ex. : local, équipement) ;
- Le salaire de leurs employés ;
- L'organisation de leurs services et de leurs activités ;
- Etc.

« Il a été créé en 1973 pour répondre à la demande croissante d'organismes bénévoles qui désiraient recevoir aide, conseil, information et soutien financier. Le PSOC a été régionalisé en 1994, ce qui signifie que les organismes communautaires, dont le rayonnement se situe à l'intérieur d'une région sociosanitaire, sont sous la responsabilité de l'établissement responsable du PSOC de cette région. »¹¹

LE PSOC EN CHIFFRES

Le PSOC est constitué en trois volets, soit : 1) Soutien à la mission globale (MG), 2) Soutien aux activités spécifiques (AS) et 3) Soutien aux projets ponctuels (PP). L'enveloppe budgétaire annuelle pour les trois volets est d'environ 725 millions (Figure 2) dont un peu plus de 90 % sert au financement de la mission globale

¹⁰ https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/propos/partenariat/soutien-financier-aux-organismes-communautaires-psoc_2023-07-12

¹¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés, Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires, Programme de soutien aux organismes communautaires, Normes du programme, mars 2020

des organismes communautaires. C'est ce dernier volet qui est sujet à l'indexation annuelle par le MSSS.

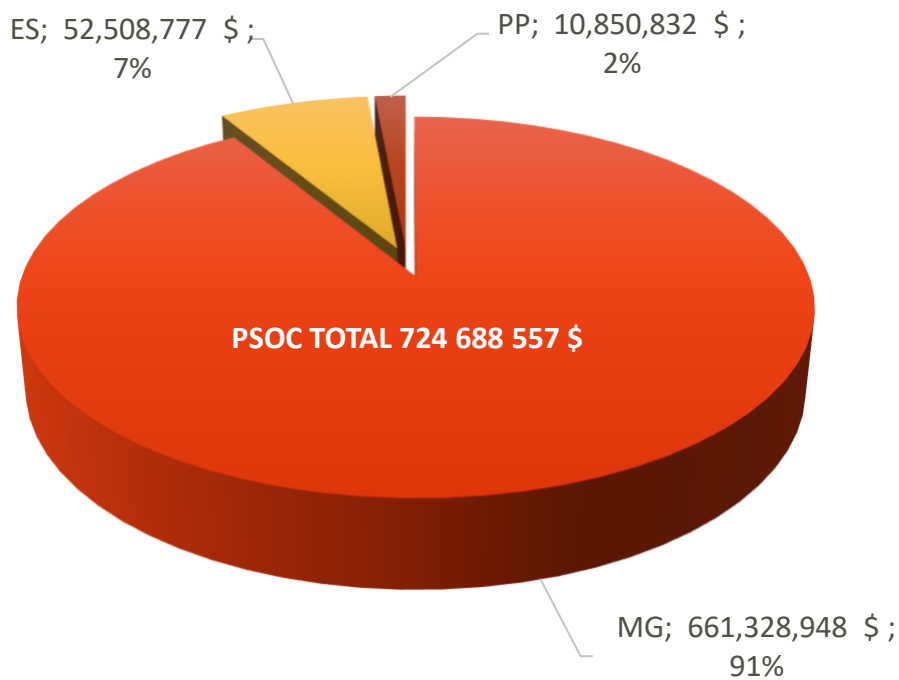


Figure 2 Répartition de la subvention PSOC pour l'année 2022-2023

L'ampleur des montants en cause nous permet d'apprécier l'importance du PSOC pour les organismes communautaires et par conséquent la pertinence de cette recherche. Le 0 présente les statistiques de la répartition du PSOC en fonction des régions administratives. La dernière colonne du tableau montre le pourcentage du PSOC attribué à chaque région. Par exemple, la région de Montréal reçoit 23 % de la subvention, la Montérégie 12 % et la région du Bas-Saint-Laurent 3 %.

Tableau 1 Répartition du PSOC par région au 31 janvier 2022¹²

Région	Mission globale (MG)	Ententes activités spécifiques (EAS)	Projets ponctuels (PP)	Total	
01 Bas-Saint-Laurent	23 908 100 \$	813 722 \$	371 690 \$	25 093 512 \$	3 %
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	32 629 207 \$	1 704 563 \$	328 820 \$	34 662 590 \$	5 %
03 Capitale-Nationale	53 216 679 \$	7 667 250 \$	875 400 \$	61 759 329 \$	9 %
04 Mauricie-et-Centre-du-Québec	51 995 645 \$	5 427 253 \$	640 520 \$	58 063 418 \$	8 %
05 Estrie	38 380 737 \$	438 388 \$	658 603 \$	39 477 728 \$	5 %
06 Montréal	150 462 821 \$	11 599 774 \$	2 734 545 \$	164 797 140 \$	23 %
07 Outaouais	37 504 398 \$	3 225 722 \$	410 750 \$	41 140 870 \$	6 %
08 Abitibi-Témiscamingue	21 313 262 \$	1 008 055 \$	183 500 \$	22 504 817 \$	3 %
09 Côte-Nord	17 588 666 \$	412 116 \$	100 448 \$	18 101 230 \$	2 %
10 Nord-du-Québec	5 570 567 \$	175 779 \$	112 939 \$	5 859 285 \$	1 %
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	19 746 441 \$	629 133 \$	256 526 \$	20 632 100 \$	3 %
12 Chaudière-Appalaches	31 492 976 \$	6 334 316 \$	575 982 \$	38 403 274 \$	5 %
13 Laval	22 269 843 \$	6 433 324 \$	721 961 \$	29 425 128 \$	4 %
14 Lanaudière	35 236 123 \$	870 439 \$	728 220 \$	36 834 782 \$	5 %
15 Laurentides	34 909 229 \$	1 639 653 \$	706 928 \$	37 255 810 \$	5 %
16 Montérégie	81 560 164 \$	1 041 325 \$	1 444 000 \$	84 045 489 \$	12 %
17 Nunavik	3 544 090 \$	3 087 965 \$	- \$	6 632 055 \$	1 %
	661 328 948 \$	52 508 777 \$	10 850 832 \$	724 688 557 \$	100 %

¹² Ministère de la Santé et des Services sociaux, Commission de la santé et des services sociaux, Étude des crédits 2022-2023, Réponses aux questions particulières – Deuxième groupe d'opposition – Volume 2 (question 109).

MÉTHODE D'INDEXATION DU PSOC

La méthode choisie pour l'indexation du PSOC est au cœur même de cette recherche. Le MSSS utilise la formule de l'IPC projeté en fonction des prévisions du ministère des Finances du Québec. Selon l'étude de crédits du gouvernement (Finances Québec, 2023), « *l'indexation du PSOC est réalisée à partir de la prévision de croissance annuelle de janvier à décembre de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec* » (p.142). Cependant, cette explication ne précise pas de quelle prévision il s'agit. Sachant que le gouvernement fait des prévisions pour l'année actuelle et la suivante, et les révisé en cours d'année, plusieurs prévisions différentes sont publiées pour l'IPC. Le Tableau 2 présente l'historique des indexations du PSOC, ainsi que celui de l'IPC prévu selon les prévisions économiques. L'IPC prévu est publié pour l'année suivante (Tableau 2 – *Augmentation attendue à l'année n+1, publiée à l'année n*) et pour l'année en cours (Tableau 2 – *Augmentation attendue pour l'année n, publiée à l'année n*). Nous observons que le taux d'indexation utilisé par le Ministère est le taux prévu de l'IPC de l'année en cours, tel que publié dans les prévisions économiques de l'année en cours ou de l'année précédente. Cependant, pour certaines années (2015-2016 ; 2019-2020), le taux d'indexation du PSOC ne correspond pas aux IPC prévus.

Nous remettons en question la méthode d'indexation selon l'IPC prévu, puisque ce choix n'est pas représentatif de l'évolution des coûts de fonctionnement des organismes qui bénéficient du PSOC, et n'est pas constant d'une année à l'autre. Les manques de transparence et de constance dans la méthode de calcul nuisent aux prévisions budgétaires des organismes. Ce faisant, nous analyserons la composition réelle des coûts assumés par les organismes pour tester notre hypothèse d'asymétrie entre le taux d'indexation utilisé par le Ministère et la croissance réelle des coûts assumée par les organismes.

Tableau 2 Indexation du PSOC et IPC selon les prévisions économiques¹³

Année (n-n+1)	Indexation versée par le PSOC ⁽¹⁾	Augmentation attendue de l'IPC pour l'année n+1, publiée à l'année n	Augmentation attendue pour l'année n, publiée à l'année n	
2022-2023	2.90 %	3.70 %	6.80 %	(2)
2021-2022	1.60 %	2.90 %	3.40 %	(3)
2020-2021	2.20 %	1.60 %	0.80 %	(4)
2019-2020	1.80 %	2.20 %	2.20 %	(5)
2018-2019	1.60 %	2.00 %	2.00 %	(6)
2017-2018	0.70 %	1.60 %	1.00 %	(7)
2016-2017	1.20 %	1.70 %	0.70 %	(8)
2015-2016	1.00 %	2.10 %	1.20 %	(9)
2014-2015	0.90 %	2.10 %	1.50 %	(10)
2013-2014	1.60 %	1.80 %	0.90 %	(11)

Notes

(1) Informations fournies par la TABLE

(2) MAJE Automne 2022

(3) MAJE Automne 2021

(4) MAJE Automne 2020

(5) MAJE Automne 2019

(6) MAJE Automne 2018

(7) MAJE Automne 2017

(8) MAJE Automne 2016

(9) MAJE Automne 2015

(10) MAJE Automne 2014

(11) MAJE Automne 2013

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/finances/publications/budget-mise-a-jour>

Qu'est-ce que l'indice des prix à la consommation (IPC)

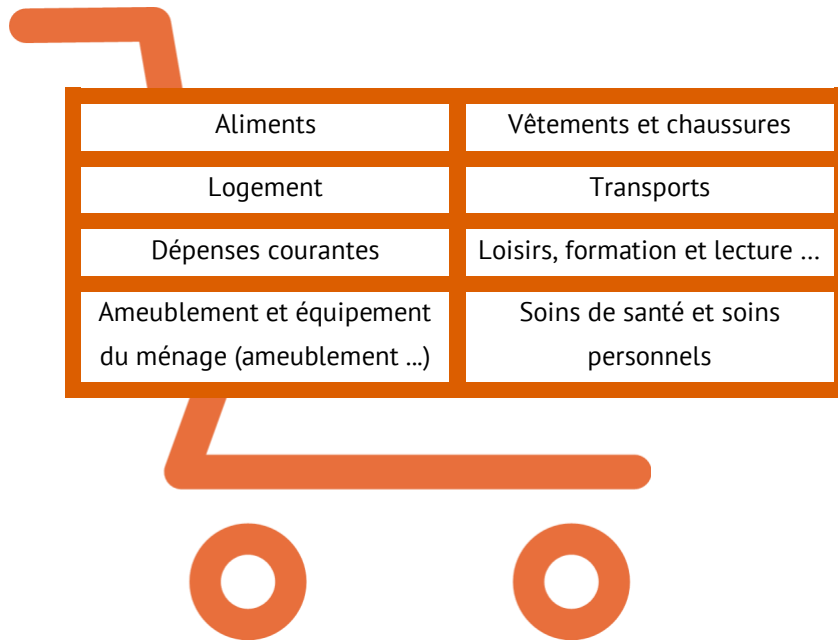
« L'Indice des prix à la consommation (IPC) représente les variations de prix comme expérimentées par les consommateurs canadiens. Il mesure la variation de prix en comparant, au fil du temps, le coût d'un panier fixe de biens et

¹³ Mises à jour économiques du ministère des Finances :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/finances/publications/budget-mise-a-jour>

Consulté le 2023-08-04

services. »¹⁴ Il est composé de huit catégories qui représentent le mieux possible les dépenses des ménages (Figure 3).



Aliments	Vêtements et chaussures
Logement	Transports
Dépenses courantes	Loisirs, formation et lecture ...
Ameublement et équipement du ménage (ameublement ...)	Soins de santé et soins personnels

Figure 3 Composition de l'IPC

L'IPC est souvent utilisé comme indicateur pour l'indexation de différents montants comme certaines rentes de retraites, pensions alimentaires versées par un-e conjoint-e lors d'une séparation ou le montant mensuel d'un loyer. C'est sans doute son acceptation générale et la fiabilité qu'on lui attribue qui en fait une mesure si répandue. Toutefois, il est axé sur l'augmentation des coûts assumés par un ménage, ce qui n'est vraisemblablement pas représentatif des coûts des organismes communautaires. Il est donc nécessaire de valider la composition réelle des coûts des organismes avant de pouvoir conclure sur le taux d'indexation qui serait pertinent pour répondre à leurs besoins.

¹⁴ https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/prix_et_indices_des_prix/indices_des_prix_a_la_consommation/faq_2023-07-12

RECHERCHES EXISTANTES

Bien que de nombreuses études existent sur les organismes communautaires de façon générale, peu d'études ont été réalisées dans le domaine de la comptabilité. Nous en avons recensé quelques-unes. Une étude portant sur les coûts et outils de gestion des cuisines collectives du Québec (Desforges et Baillargeon, 2019) a été réalisée en collaboration avec le SAC-UQAM. Une étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) (Dépelteau et al., 2013) porte sur le financement des organismes communautaires au Québec. Nous avons également recensé deux cahiers de recherche de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) en économie sociale : Renault (2004) étudie l'information financière des entreprises en loisir et tourisme social, et Bellemare et al. (2004) étudient les pratiques en gestion des ressources humaines et les pratiques comptables des centres communautaires de loisirs. Par ailleurs, plusieurs recherches ont été recensées sur le financement des organismes de charité à l'international et en particulier dans le contexte australien (Clarke et al, 2015 ; Kober et Thambar, 2020 ; Ryan et Irvine, 2012).

En quoi le développement d'un nouvel outil d'indexation peut-il aider les organismes communautaires ? Kober et Thambar (2020) étudient la résilience financière des organismes de charité dans un contexte australien, et plus particulièrement l'utilisation de la comptabilité pour faire face aux défis financiers et renforcer la résilience financière des organismes. La résilience financière peut être caractérisée par deux aspects : la capacité anticipatoire et la capacité de *coping*¹⁵. La capacité à prévoir les revenus des organismes et générer des prévisions budgétaires peut être classifiée dans cette capacité anticipatoire.

Les dirigeants d'organisations caritatives participant à l'étude de Kober et Thambar (2020) ont souligné l'importance de surveiller de près les flux de

¹⁵ La capacité de *coping* fait référence aux ressources et habiletés permettant de faire face aux chocs et gérer ses vulnérabilités (Barbera et al., 2017).

trésorerie et d'élaborer des prévisions financières précises pour planifier leurs activités futures. Dans le même ordre d'idées, Desforges et Baillargeon (2019) proposent une standardisation du processus budgétaire des organismes, soutenant qu'un budget standardisé serait un excellent guide pour la prise de décisions. Cependant, pour établir des prévisions budgétaires fiables et utiles, les organismes doivent être en mesure de prévoir non seulement leurs coûts, mais également leurs revenus. Or, la majorité des revenus des organismes touchés par cette étude proviennent du PSOC.

Ce faisant, l'indexation du PSOC doit être basée sur leur réalité pour répondre à leurs besoins. À cet effet, le bureau du Vérificateur général du Québec (VGQ) recommandait déjà en 2009 « *de réévaluer de façon systématique et périodique le montant de soutien accordé en appui à la mission globale à chaque organisme communautaire pour qu'il soit établi en lien avec ses besoins, et ce, à partir d'une information suffisante.* » (Vérificateur général du Québec, 2009, p. 3-4). L'objectif de notre recherche est en lien avec cette recommandation.

MÉTHODOLOGIE

Puisque la question de recherche porte sur la création d'un outil d'indexation qui représente le mieux possible la croissance des coûts d'exploitation des organismes, il faut tout d'abord tenter de comprendre la composition réelle de ces coûts. Ceci nous permettra par la suite d'élaborer un outil qui est le plus adapté possible à cette réalité.

Pour ce faire, une cueillette de données a été effectuée auprès des organismes communautaires rejoints par la TABLE, directement ou par l'entremise des regroupements provinciaux qui en sont membres. Nous avons recueilli, auprès de ces derniers, les informations contenues dans le Tableau 3, c'est-à-dire, le nom de l'organisme, son adresse courriel, sa typologie, sa région administrative ainsi que les états financiers des années 2021 et 2022. Dans le but d'assurer une meilleure validité des données, l'utilisation d'une liste déroulante contenant les choix possibles a été privilégiée. Ce fut le cas pour la typologie de l'organisme et sa région administrative.

Tableau 3 Informations collectées auprès des organismes

Information	Format du champ
Nom de l'organisme	Texte
Adresse courriel	texte
Typologie	Liste déroulante
Région administrative	Liste déroulante
États financiers de 2021	Dépôt PDF
États financiers de 2022	Dépôt PDF

Comme c'est toujours le cas dans ce genre de recherche, toutes les analyses ont été anonymisées et leur accès a été limité à l'équipe de chercheur·e·s qui a fait la collecte et l'analyse des données.

DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

Pour être en mesure d'avoir un échantillon le plus représentatif de l'ensemble des organismes communautaires susceptibles de recevoir une subvention PSOC, nous avons sollicité approximativement 3 000 organismes par l'intermédiaire de la TABLE. Comme le démontre la Figure 4 Population des organismes communautaires sollicités, il y a 44 regroupements qui sont membres de la TABLE et ceux-ci rejoignent environ 3 000 organismes communautaires qui reçoivent, ou sont susceptibles de recevoir une subvention PSOC.

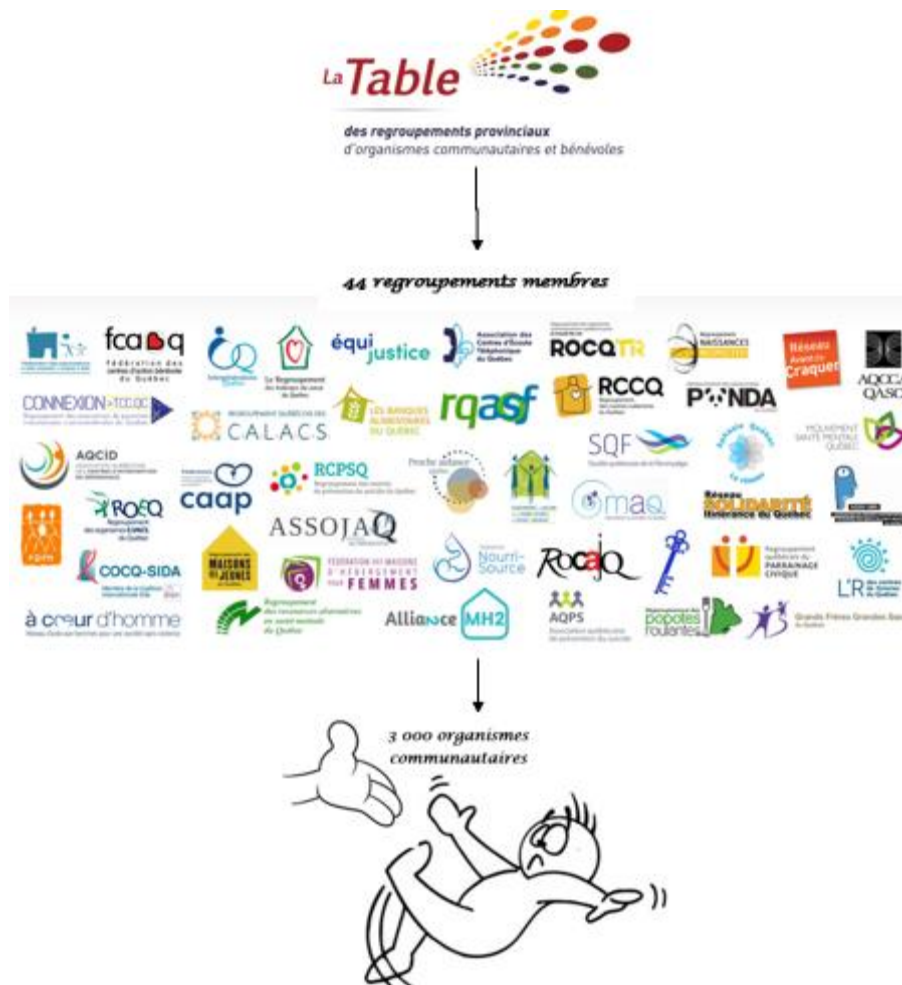


Figure 4 Population des organismes communautaires sollicités

La TABLE et ces 44 membres ont envoyé en mai 2022 un courriel (annexe 1) aux 3 000 organismes pour leur demander de participer à cette recherche. Des rappels ont également été envoyés par courriel pour encourager la participation d'un grand nombre d'organismes. En utilisant un lien qui les amenait vers le site Internet Airtable, l'organisme pouvait répondre aux questions qui lui étaient posées et déposer ses états financiers de 2021 et 2022. Les membres ont reçu un courriel de rappel au mois d'août 2022.

De manière à permettre une analyse plus détaillée des informations recueillies, nous avons demandé aux organismes de se catégoriser en fonction de deux (2) perspectives, soient le type de typologie qui représente le mieux leur activité principale, et la région administrative dans laquelle ils exercent leurs activités.

Typologie du type d'activité des organismes

Le Tableau 4 contient les huit (8) typologies utilisées dans cette recherche pour catégoriser les organismes en fonction de la nature des activités qui sont à la base de leur mission principale. Cette typologie correspond à celle du PSOC¹⁶.

Tableau 4 Typologie en fonction du type d'activité de l'organisme

Typologie
Aide et entraide
Hébergement temporaire
Milieus de vie et de soutien dans la communauté
Organismes nationaux de service
Regroupements nationaux d'organismes
Regroupements régionaux
Sensibilisation, promotion et défense des droits
Autres ou non déterminés

¹⁶ La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Programme de soutien aux organismes 2011-2012, document PDF

Région administrative

Le découpage géographique utilisé dans cette recherche est, à peu de choses près, le même que celui préconisé par le ministère pour la gestion du PSOC. Comme présenté dans le Tableau 5, le Québec est découpé en dix-sept régions administratives.

Tableau 5 Région administrative selon le ministère

Région administrative	
Abitibi-Témiscamingue	Laurentides
Bas-Saint-Laurent	Laval
Capitale-Nationale	Mauricie
Centre-du-Québec	Montérégie
Chaudière-Appalaches	Montréal
Côte-Nord	Nunavik
Estrie	Outaouais
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Lanaudière	

ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

Les organismes répondants à l'étude étaient invités à déposer leurs états financiers pour les exercices financiers terminés en 2021 et en 2022¹⁷. Il s'agit des états financiers accompagnés du rapport d'audit, de mission d'examen ou de compilation émis par un comptable professionnel agréé (CPA). Le travail exécuté par ces professionnel-le-s externes vient accroître la fiabilité des données utilisées dans cette recherche¹⁸. Puisque les états financiers présentent des

¹⁷ La fin d'année financière de la majorité des organismes est le 31 mars.

¹⁸ Il est à noter que la mission de compilation n'accroît pas la crédibilité des états financiers. Toutefois, la très grande majorité des états financiers étaient accompagnés d'un rapport d'audit ou de mission d'examen.

chiffres comparatifs, nous pourrions utiliser les résultats de l'année 2020 que l'on retrouve dans les états financiers de l'exercice qui se termine en 2021.

À l'étape de la compilation des résultats financiers et dans le but de mieux comprendre la structure financière des organismes, nous avons fait certains regroupements en fonction de la nature de chaque catégorie de revenus et de coûts. La flexibilité qui existe au niveau de la nomenclature des postes comptables et les différences de regroupement des comptes aux états financiers viennent complexifier le travail de collecte de données sans toutefois affecter de façon significative la comparabilité des données agrégées.

Regroupement par sources des revenus

Après avoir analysé quelques états financiers, il est apparu pertinent de diviser les revenus en fonction de leur provenance. Cet exercice a fait ressortir huit sources différentes (0) de revenus. On y retrouve une (1) catégorie pour le PSOC¹⁹, une (1) pour les montants reçus pour pallier les effets négatifs de la COVID, trois (3) pour les autres subventions provenant des différents paliers de gouvernements. Enfin, il y a celles pour les dons, les revenus autonomes et les autres produits.

Tableau 6 *Regroupement par sources de revenus*

Sources de revenus	
Autres revenus	Subventions COVID
Dons	Subventions fédérales
PSOC (3 modes)	Subventions municipales
Revenus autonomes	Subventions provinciales

¹⁹ À partir des informations disponibles aux états financiers, il n'a pas été possible d'isoler la subvention PSOC attribuable à la mission principale. Bien que cette information aurait pu être intéressante, ça n'altère pas les analyses pertinentes pour cette recherche.

Regroupement par catégories de coûts

Tout comme nous l'avons fait pour les revenus, les coûts ont été regroupés en fonction d'une structure qui s'est dégagée à la suite d'un travail d'analyse de quelques états financiers et des commentaires des membres du comité d'encadrement du projet qui ont une connaissance approfondie des organismes communautaires. Il va de soi que nous avons dû composer avec la diversité des présentations des informations aux états financiers. Il n'existe pas de standard dans ce domaine.

Nous avons déterminé dix (10) catégories (Tableau 7) qui regroupent l'ensemble des postes de coûts que l'on trouve dans les états financiers. Certains postes comme les salaires, honoraires professionnels, loyers, intérêts et frais bancaires et assurances se retrouvent de façon assez claire et distincte dans les états financiers. Les autres exigent une analyse plus poussée et un certain degré d'interprétation.

Tableau 7 *Regroupement par catégories de coûts*

Catégories de coûts	
Amortissements	Honoraires professionnels
Assurances	Intérêts et frais bancaires
Autres coûts	Loyer
Déplacements et représentation	Nourriture
Entretien et réparation	Salaires

RÉSULTATS

L'échantillon recueilli varie d'une année à l'autre puisque les organismes répondants n'ont pas toujours déposé les états financiers pour chacune des deux années. Comme illustré par la Figure 5, pour l'année 2020, nous avons recueilli 358 états financiers, pour 2021, 405 et 338 pour 2022. Si l'on considère que la population totale était d'un peu moins de 3 000 organismes, nous obtenons un taux de réponses qui oscille entre 11,3 % et 13,5 %. Il s'agit donc d'un échantillon suffisant pour tirer des conclusions représentatives de l'ensemble des organismes.

De manière à ne pas alourdir l'analyse des résultats, les statistiques de répartition de l'échantillon sont présentées pour l'année 2021, soit celle où le nombre de répondants est le plus important. Ce faisant, notre échantillon représente 13,5 % de la population sollicitée. Nous nous sommes assurés que le choix d'une autre année n'aurait pas causé de différences significatives.

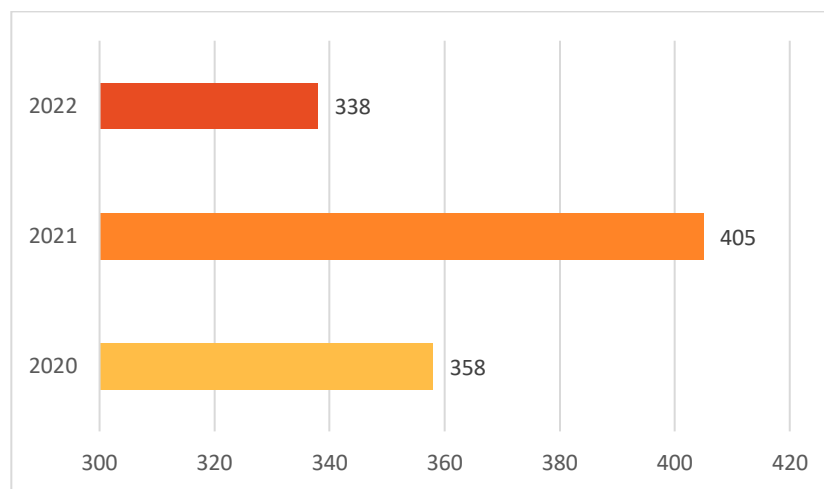


Figure 5 Nombre d'états financiers par année

En répartissant cet échantillon entre les différentes typologies (Tableau 8), la catégorie des milieux de vie et de soutien dans la communauté représente 47 % des répondants et 26 % pour l'aide et entraide. Les autres (27 %) se partagent en deux blocs entre les sept (7) autres typologies. Selon les informations obtenues auprès des représentants de la TABLE qui connaissent bien le milieu, cette représentation typologique de l'échantillon est tout à fait conforme aux données fournies par le MSSS en 2011 lors des travaux avec la TABLE.

Tableau 8 Répartition de l'échantillon par typologie pour l'année 2021

Typologie	Organismes	
	Nombre	%
Milieus de vie et de soutien dans la communauté	191	47 %
Aide et entraide	105	26 %
Sensibilisation, promotion et défense des droits	29	7 %
Hébergement temporaire	26	6 %
Regroupements nationaux d'organismes	26	6 %
Autres ou non déterminés	18	4 %
Regroupements régionaux	5	1 %
Organismes nationaux de service	5	1 %
	405	100 %

Au niveau de la répartition géographique (Tableau 9), les régions de Montréal (17 %), de la Montérégie (11 %) et de la Capitale-Nationale (10 %) sont sans surprise les plus représentées dans l'échantillon. La région de l'Outaouais, avec 1 % de l'échantillon, semble sous-représentée si on la compare au 6 % (0) des sommes versées par le ministère. De façon générale, notre échantillon semble globalement représentatif par rapport à la répartition régionale du PSOC.

Tableau 9 Répartition de l'échantillon par région pour l'année 2021

Région administrative	Organismes			
	Nombre	%	PSOC	%
Montréal	63	16 %	13,238,086	17 %
Capitale-Nationale	37	9 %	8,212,283	10 %
Montérégie	43	11 %	8,202,044	10 %
Mauricie	38	9 %	7,322,943	9 %
Centre-du-Québec	35	9 %	6,852,745	9 %
Laval	20	5 %	5,476,330	7 %
Lanaudière	25	6 %	4,255,002	5 %
Laurentides	14	3 %	4,037,436	5 %
Estrie	18	4 %	3,153,791	4 %
Abitibi-Témiscamingue	18	4 %	3,146,192	4 %
Chaudière-Appalaches	15	4 %	3,083,791	4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12	3 %	2,964,691	4 %
Bas-Saint-Laurent	17	4 %	2,807,386	4 %
Côte-Nord	16	4 %	2,360,547	3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	21	5 %	2,119,648	3 %
Non déterminée	6	1 %	1,542,614	2 %
Outaouais	7	2 %	663,034	1 %
	405	100 %	79,438,563	100 %

SOURCES DE REVENUS

Pour tenter de faire ressortir l'importance des différentes sources de revenus dans le financement des organismes, les données financières ont été réparties en huit (8) catégories. Puisque c'est l'année où le nombre de répondants est le plus important, nous avons utilisé l'année 2021 pour présenter les statistiques en excluant les revenus provenant des subventions reliées à la COVID. Il est à noter

que les pourcentages de revenus par catégorie sont équivalents au cours des trois (3) années analysées. Il semble donc superflu de faire une analyse distincte pour chacune des années.

Comme l'illustre le Tableau 10, les organismes ont reçu en moyenne 420 000 \$²⁰ par année provenant des différentes sources de revenus. Le PSOC représente près de la moitié (47 %) du financement d'un organisme, ce qui est de loin le pourcentage le plus important des sept (7) catégories. Viennent ensuite les autres subventions fournies par le gouvernement du Québec (18 %) et les dons recueillis auprès d'organismes caritatifs (10 %). L'autre 26 % des revenus se répartit presque également entre les 4 autres catégories.

Tableau 10 Répartition des revenus par source de financement

Sources de produits	Moyenne des produits			2021
	2020	2021	2022	
PSOC (3 modes)	172 143 \$	196 145 \$	213 813 \$	47 %
Subventions provinciales	63 103 \$	75 289 \$	80 203 \$	18 %
Dons	34 657 \$	40 725 \$	38 454 \$	10 %
Subventions municipales	28 520 \$	31 986 \$	38 787 \$	8 %
Revenus autonomes	33 578 \$	23 449 \$	27 203 \$	6 %
Subventions fédérales	20 370 \$	25 356 \$	28 368 \$	6 %
Autres revenus	28 336 \$	27 809 \$	33 983 \$	7 %
Moyenne pondérée	380 708 \$	420 757 \$	460 811 \$	100 %
P-2 COVID	6 509 \$	43 061 \$	25 404 \$	
Moyenne pondérée	387 217 \$	463 818 \$	486 215 \$	

²⁰ Toutes les statistiques présentées excluent les revenus reliés à la COVID

Au niveau de la répartition géographique (Tableau 11), ce sont les organismes de la région Chaudière-Appalaches qui ont le produit le plus élevé avec une moyenne de près de 635 000 \$. C'est 1,4 fois plus que la moyenne québécoise qui se situe à 464 000 \$. À l'autre extrémité du spectre, les organismes de la région Lanaudière reçoivent 60 % de la moyenne québécoise avec des revenus moyens de 274 000 \$.

Tableau 11 Répartition des revenus par région

Région administrative	Moyenne des produits		
	2020	2021	2022
Chaudière-Appalaches	570,252 \$	634,083 \$	731,693 \$
Laval	457,320 \$	617,102 \$	621,262 \$
Montréal	482,548 \$	576,328 \$	666,067 \$
Bas-Saint-Laurent	490,507 \$	528,948 \$	343,773 \$
Capitale-Nationale	453,792 \$	525,900 \$	542,405 \$
Laurentides	418,291 \$	523,830 \$	496,033 \$
Non déterminé	386,109 \$	495,912 \$	768,181 \$
Estrie	393,575 \$	492,387 \$	517,136 \$
Montérégie	367,978 \$	477,307 \$	517,794 \$
Centre-du-Québec	347,774 \$	422,921 \$	463,044 \$
Mauricie	328,098 \$	378,746 \$	335,560 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	318,315 \$	374,784 \$	483,450 \$
Abitibi-Témiscamingue	300,830 \$	363,727 \$	303,112 \$
Côte-Nord	362,840 \$	341,839 \$	327,938 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	297,174 \$	322,329 \$	327,194 \$
Outaouais	216,025 \$	316,886 \$	317,842 \$
Lanaudière	226,329 \$	273,677 \$	308,946 \$
Moyenne pondérée	387,217 \$	463,818 \$	486,215 \$

CATÉGORIES DE COÛTS

Tout comme pour les revenus, les coûts provenant des états financiers des organismes ont été répartis en différentes catégories (Tableau 12) pour en faire ressortir les éléments les plus importants. Sans aucune surprise, c'est la catégorie des salaires et charges sociales qui est la plus importante. Avec une moyenne annuelle de près de 265 000 \$ par année, ce poste budgétaire représente les deux tiers des coûts des organismes. Viennent par la suite les frais de représentation et de déplacement (9 %) et les autres coûts (10 %). Le 14 % restant se répartit entre les sept (7) autres catégories, dont chacune d'entre elles est inférieure à 5 % des coûts totaux. Cette structure de coûts est un fort indicateur du poids que l'on doit accorder à chaque catégorie de coûts dans l'élaboration de l'outil d'indexation du PSOC.

Tableau 12 Répartitions des coûts d'exploitation par catégorie

Catégories de charges	Moyenne des charges			2021
	2020	2021	2022	
Salaires	241 304 \$	263 686 \$	305 596 \$	67 %
Autres coûts	40 059 \$	40 128 \$	51 130 \$	10 %
Déplacements et représentation	37 051 \$	34 529 \$	41 058 \$	9 %
Honoraires professionnels	13 177 \$	16 498 \$	14 116 \$	4 %
Loyer	9 319 \$	10 016 \$	11 593 \$	3 %
Amortissements	8 166 \$	8 673 \$	9 549 \$	2 %
Entretien et réparation	7 341 \$	8 393 \$	9 379 \$	2 %
Nourriture	5 010 \$	7 655 \$	9 963 \$	2 %
Assurances	2 918 \$	3 046 \$	3 356 \$	1 %
Intérêts et frais bancaires	2 860 \$	2 585 \$	2 600 \$	1 %
Moyenne pondérée	367 208 \$	395 208 \$	455 740 \$	100 %

CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Suite à l'analyse des états financiers, nous constatons que les revenus issus de la subvention PSOC représentent près de la moitié (47 %) du financement des organismes. Il s'agit donc d'un poste budgétaire très important et, par conséquent, le mode d'indexation du PSOC a un impact significatif sur la capacité des organismes à réaliser leur mission.

Au niveau des coûts, ce sont les salaires qui dominent en accaparant les deux tiers (67 %) des coûts d'exploitation des organismes. L'autre tiers (33 %) est principalement composé des frais de représentation et déplacement et les autres coûts.

OUTIL D'INDEXATION

Dans cette section, nous présenterons les principaux éléments qui se rapportent à la création d'un outil d'indexation en faisant le lien avec les résultats obtenus par l'analyse des données recueillies. Nous comparerons ensuite différentes mesures pour sélectionner celle qui est la plus représentative, et nous proposerons finalement un outil d'indexation adapté aux besoins des organismes communautaires.

INCIDENCE DE LA RÉPARTITION DES COÛTS

L'objectif de la présente étude est de développer un outil de mesure qui permettra d'établir un taux d'indexation du PSOC pour les organismes communautaires en santé et services sociaux (OCASSS) qui tiendra compte de l'accroissement réel de leurs coûts de fonctionnement. Pour ce faire, nous avons analysé 1101 états financiers (2019-2020 : 358 états financiers, 2020-2021 : 405 et 2021-2022 : 338) de 405 organismes communautaires, afin de comprendre la répartition des produits et des coûts de ces organismes. En effet, la méthode d'indexation actuelle selon l'IPC prévu n'étant pas représentative de l'évolution des coûts de fonctionnement des organismes communautaires, nous avons analysé la composition réelle de ces coûts de fonctionnement. Cette analyse nous a permis d'identifier les salaires comme charge d'exploitation la plus importante aux états financiers, soit 67 % des coûts des organismes (Tableau 12). L'analyse des autres coûts de fonctionnement ne permet pas de faire ressortir d'autres catégories importantes, les autres catégories se répartissant ainsi : autres coûts (10 %), déplacements et représentations (9 %), honoraires professionnels (4 %), loyer (3 %), amortissements (2 %), entretien et réparation (2 %), nourriture (2 %), assurances (1 %) et intérêts et frais bancaires (1 %). Il en découle que les salaires représentent la catégorie de coûts à laquelle nous devons apporter le plus d'importance dans l'outil d'indexation. Dans un premier temps, c'est dans cette

perspective que nous avons analysé différents indices mesurant la variation des salaires dans le temps.

L'indexation actuelle est basée sur l'IPC prévu dans les prévisions économiques gouvernementales. Étant donné l'importance du compte salaires dans les coûts de fonctionnement des organismes communautaires, cette méthode n'est pas représentative de la réalité des organismes. Ainsi, le rapport des prévisions salariales de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA, 2023) dénote les différences de variations entre les salaires et l'IPC :

« Avant la pandémie, les croissances de l'inflation et de la rémunération fluctuaient assez peu autour de leurs niveaux historiques moyens de 1,6 % et 2,4 %. De ce fait, la rémunération moyenne tendait à croître un peu plus rapidement que l'inflation, à raison de 0,9 % par année. [...] En 2020, notamment grâce aux aides gouvernementales massives liées à la pandémie, la rémunération a fortement augmenté (+7,8 %) dans un contexte de très faible inflation (+0,8 %). En 2021, la croissance de la rémunération est revenue à un niveau plus proche de sa moyenne usuelle (+0,8 %) alors que l'inflation commençait à prendre son envol (+3,8 %). » (p.3)

Ces différences significatives et persistantes entre les variations de l'IPC et celles de la RHM pointent dans la même direction que l'argument d'une inadéquation du système d'indexation des subventions actuelles. Même sans tenir compte des fluctuations importantes des dernières années, il existe des différences persistantes entre les deux indicateurs, différences qui seront présentées et analysées dans la prochaine section. Les fluctuations salariales annuelles sont généralement plus importantes que les variations de l'IPC (CRHA, 2023). Bien que ce soit une bonne nouvelle pour les travailleur·se·s qui arrivent ainsi à mieux conserver leur pouvoir d'achat, il n'en est pas de même pour les organismes communautaires, dont les coûts, principalement salariaux, augmentent conséquemment de façon plus rapide que leurs revenus de subvention PSOC. Par conséquent, nous pouvons conclure que l'outil d'indexation retenu devra tenir compte des fluctuations des salaires.

ANALYSE D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES REPRÉSENTANT LES SALAIRES COMPARATIVEMENT À L'IPC

Comment mesurer ces fluctuations salariales, et comment en tenir compte dans l'élaboration d'un outil d'indexation ? Pour répondre à cette question, nous avons d'abord obtenu les indicateurs économiques principaux publiés par l'Institut de la statistique du Québec et identifié lesquels parmi ces indicateurs concernaient les salaires. La rémunération hebdomadaire moyenne (RHM) a été retenue comme étant un indicateur pertinent. Également, le salaire hebdomadaire moyen des employé·e·s syndiqué·e·s ou couverts par une convention collective (SHMES) a également été inclus, compte tenu de son utilisation par la TABLE dans le cadre d'autres revendications. Finalement, le salaire minimum (SM) a été inclus dans l'analyse puisque cette mesure est probablement l'indicateur salarial le plus connu et son augmentation a des impacts indirects sur les autres catégories de salaires. Le Tableau 13 présente l'historique de divers indicateurs salariaux comparativement à l'IPC. Nous pouvons voir que le RHM (de 823 \$ à 1114 \$) et le SM (de 9,90 \$ à 14,25 \$) présentent des augmentations plus importantes sur 10 ans que le SHMES (de 901 \$ à 1174 \$). Ces différences de fluctuations s'expliquent par un niveau plus important du SHMES en 2012, l'écart entre le RHM et le SHMES s'atténuant au cours des dernières années.

Le Tableau 14 présente les fluctuations annuelles relatives en pourcentage des trois indicateurs salariaux et de l'IPC. Sur 10 ans, nous pouvons observer que la variation moyenne de l'IPC est de 2 %, alors que les variations moyennes des indicateurs salariaux RHM, SM et SHMES sont respectivement de 3 %, 3,6 % et 2,7 %. Ces différences significatives et persistantes entre la variation de l'IPC et la variation des différents indicateurs salariaux (RHM, SM et SHMES) viennent supporter notre hypothèse de non-adéquation entre la méthode d'indexation actuelle, qui est basée sur l'IPC prévu, et la variation réelle des coûts de fonctionnement des organismes communautaires, lesquels sont composés à 67 % de salaires. Il en découle donc un sous-financement annuel et cumulatif des organismes communautaires avec la méthode d'indexation actuelle.

Tableau 13 Historique des indicateurs économiques

Indicateur économique	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice des prix à la consommation (IPC)	121	122	123	125	126	127	129	132	133	138	147
Rémunération hebdomadaire moyenne, heures supplémentaires incluses (RHM)	823 \$	833 \$	850 \$	867 \$	879 \$	903 \$	931 \$	965 \$	1,039 \$	1,071 \$	1,114 \$
Salaire minimum horaire (SM) (décembre)	9.90 \$	10.15 \$	10.35 \$	10.55 \$	10.75 \$	11.25 \$	12.00 \$	12.50 \$	13.10 \$	13.50 \$	14.25 \$
Salaire hebdomadaire moyen des emplois syndiqués et/ou couverts par une convention collective (SHMES)	901 \$	918 \$	935 \$	950 \$	978 \$	1,003 \$	1,018 \$	1,049 \$	1,088 \$	1,109 \$	1,174 \$

Sources : Institut de la statistique du Québec, Principaux indicateurs économiques (<https://statistique.quebec.ca/fr/document/principaux-indicateurs-economiques-quebec-et-canada>)

Institut de la statistique du Québec (<https://statistique.quebec.ca/fr/document/taux-du-salaire-minimum-quebec/tableau/taux-du-salaire-minimum-quebec>)

Statistiques Canada (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1410013401&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=4.1&cubeTimeFrame.startYear=2012&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20120101%2C20220101>)

Calcul de la variation du SHMES	2.8 %	2.0 %	1.8 %	1.5 %	3.0 %	2.5 %	1.5 %	3.1 %	3.7 %	1.9 %	5.9 %
SHMES 2011	876 \$										

Tableau 14 Variations annuelles des indicateurs économiques

Indicateur économique	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation annuelle moyenne
Indice des prix à la consommation (IPC)	2.10 %	0.70 %	1.40 %	1.10 %	0.70 %	1.00 %	1.70 %	2.10 %	0.80 %	3.80 %	6.70 %	2.01 %
Rémunération hebdomadaire moyenne, heures supplémentaires incluses (RHM)	2.40 %	1.20 %	2.00 %	2.10 %	1.30 %	2.80 %	3.10 %	3.60 %	7.80 %	3.00 %	4.00 %	3.03 %
Salaire minimum horaire (SM) (décembre)	2.59 %	2.53 %	1.97 %	1.93 %	1.90 %	4.65 %	6.67 %	4.17 %	4.80 %	3.05 %	5.56 %	3.62 %
Salaire hebdomadaire moyen des emplois syndiqués et/ou couverts par une convention collective (SHMES)	2.85 %	1.99 %	1.85 %	1.51 %	3.02 %	2.54 %	1.50 %	3.06 %	3.68 %	1.91 %	5.93 %	2.71 %

Sources : Institut de la statistique du Québec, Principaux indicateurs économiques (<https://statistique.quebec.ca/fr/document/principaux-indicateurs-economiques-quebec-et-canada>)

Institut de la statistique du Québec (<https://statistique.quebec.ca/fr/document/taux-du-salaire-minimum-quebec/tableau/taux-du-salaire-minimum-quebec>)

Statistiques Canada (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1410013401&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=4.1&cubeTimeFrame.startYear=2012&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20120101%2C20220101>)

CHOIX DE L'INDICATEUR SALARIAL À INCLURE DANS L'OUTIL D'INDEXATION

Le premier indicateur analysé, la RHM, englobe l'ensemble des salaires, syndiqués et non-syndiqués, et est publié par Statistiques Canada et l'Institut de la statistique du Québec sur une base mensuelle et annuelle. Il est le plus représentatif de la répartition des coûts reliés à la main-d'œuvre directe des organismes communautaires puisqu'il inclut tous les types de salaires. De plus, son utilisation par le CRHA pour la publication de ses prévisions salariales annuelles supporte son utilisation comme indicateur salarial général.

Les deux autres indicateurs analysés n'ont pas été retenus. Le salaire minimum (SM) présente l'avantage d'être prévisible, puisque les montants et dates des augmentations sont annoncés à l'avance. Cependant, bien que sa variation ait des impacts indirects sur l'ensemble des salaires, cet indicateur ne tient compte véritablement que d'une seule catégorie d'employé·e-s, et n'est donc pas représentatif de la réalité des organismes communautaires. Le SHMES regroupe uniquement les employé·e-s membres d'un syndicat et/ou couverts par une convention collective, et est publié de façon mensuelle et annuelle. Comme les syndicats sont présents dans seulement 6 % des organisations du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. (CSMO-ÉSAC, 2018), cette mesure est moins représentative des coûts de fonctionnement des organismes communautaires que la RHM, et donc moins pertinente pour le développement de l'outil d'indexation. Cette mesure pourrait malgré tout être retenue vu son utilisation par la TABLE dans le cadre d'autres revendications, mais la RHM demeure le meilleur choix selon notre analyse.

L'outil d'indexation à développer intégrera donc la RHM comme mesure salariale.

OUTIL D'INDEXATION – ICFC

Pondération des indicateurs de l'outil d'indexation

La répartition des coûts (Tableau 12, p.34), avec les salaires qui représentent la majorité des coûts (67 %), est composée des catégories suivantes : autres coûts (10 %), déplacements et représentations (9 %), honoraires professionnels (4 %), loyer (3 %), amortissements (2 %), entretien et réparation (2 %), nourriture (2 %), assurances (1 %) et intérêts et frais bancaires (1 %). Bien que les coûts non salariaux ne suivent pas les mêmes catégories que le panier de biens et services qui est utilisé pour le calcul de l'IPC, ils n'en divergent pas de façon importante. Plusieurs des catégories sont semblables, dont la nourriture, le logement, les transports et les dépenses courantes. Nous considérons ainsi que l'IPC est un indicateur adéquat pour l'indexation des coûts non salariaux, qui représentent 33 % des coûts. Par conséquent, nous proposons un nouvel outil d'indexation qui se base à la fois sur les salaires et sur l'IPC, l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

Choix des indicateurs composant l'outil d'indexation

La méthode d'indexation actuelle est basée sur les prévisions gouvernementales de l'IPC, ce qui présente deux inconvénients importants, soit le choix de la prévision à prendre, et la transparence de ce choix. Comme discuté dans la section 0, l'étude des crédits du gouvernement (Finances Québec, 2023) indique que la méthode d'indexation de la subvention PSOC est basée sur les prévisions d'IPC pour l'année en cours, sans préciser de quelles prévisions il s'agit. Or, sachant que le ministère des Finances du Québec publie des prévisions pour l'année actuelle et l'année suivante, et révisé ces prévisions en cours d'année (MAJE, 2012 à 2022), deux prévisions différentes d'IPC sont publiées par le gouvernement chaque année, et ces deux versions ont été utilisées par le passé pour l'indexation des subventions PSOC (Tableau 2). De par le manque de transparence et de constance de l'indexation, les organismes ne peuvent pas

adéquatement prédire le montant d'indexation de leur subvention PSOC, ce qui a un impact sur leur processus budgétaire et sur la gestion de leurs ressources financières. De plus, l'indexation ne tenant pas compte de la répartition de leurs coûts réels, notamment des salaires, elle ne permet pas de subvenir aux besoins financiers des organismes, et nuit à l'accomplissement de leur mission. Nous préconisons une méthode basée sur les indicateurs réels de l'année précédente, incluant une représentation adéquate des coûts des organismes par l'intégration de la RHM, indicateurs qui sont donc représentatifs, factuels et disponibles au public.

Calcul de l'indexation avec le nouvel outil d'indexation (ICFC)

Nous proposons une méthode de calcul de l'indexation qui tienne compte de l'évolution réelle des coûts des organismes bénéficiaires du PSOC tout en étant facile à appliquer. Cette méthode intègre la répartition réelle des coûts, soit 67 % de salaires représentés par la RHM, et 33 % d'autres coûts qui s'apparentent à la composition des coûts de l'IPC. La formule de calcul, présentée à la Figure 6, fait un prorata entre la variation réelle de la RHM et la variation de l'IPC, dans des proportions de 67 % et 33 %.

$$Indexation_{n+1} = 67\% (\Delta RHM_{n,n-1}) + (33\% ((\Delta IPC_{n,n-1}))$$

Où n est l'année courante

Figure 6 Méthode d'indexation proposée

L'utilisation des variations réelles de l'année précédente permettrait aux organismes de faire eux-mêmes le calcul de l'indexation et ainsi prédire leur subvention PSOC en mission globale, puisque les variations de RHM et IPC sont facilement disponibles sur les sites de Statistiques Canada et de l'Institut de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2023 ; Statistiques Canada, 2023).

Le Tableau 15 présente un exemple de calcul d'indexation pour illustrer les différences importantes entre la méthode d'indexation actuelle et l'outil d'indexation proposé par la présente recherche. Pour illustrer le calcul, nous avons utilisé le PSOC moyen de l'année 2020-2021 comme exemple de PSOC à indexer. L'indexation versée par le PSOC de 2,20 % est l'indexation réelle pour l'année 2020-2021. Le calcul de l'ICFC à 5,49 % est calculé avec les variations réelles du RHM et de l'IPC pour l'année n-1, soit 2020 (Tableau 13).

Tableau 15 Exemple comparatif de calcul d'indexation selon la méthode actuelle et selon la méthode proposée pour l'année 2021-2022

	Indexation versée par le PSOC	ICFC	Différence
PSOC moyen 2020-2021	196,145.00	196,145.00	- (1)
% selon la méthode	Δ IPC prévu 2021-2022 : 1,6 %	Δ RHM 2019-2020 : 7,8 %	
		Δ IPC 2019-2020 : 0,8 %	
		ICFC : 5,49 %	3.89 % (2)
Indexation	3,138.32	10,768.36	7630.04
Subvention PSOC 2021-2022	199,283.32	206,913.36	7,630.04

Notes (1) Le PSOC moyen de 2021 est utilisé ici à titre d'exemple de PSOC non indexé pour illustrer le calcul.

(2) Le calcul de l'ICFC se fait par prorata (67 % de 7,8 % plus 33 % de 0.8 %)

Comme illustré dans le Tableau 15 ci-dessus, les deux méthodes d'indexation obtiennent des résultats qui diffèrent de façon importante. L'indexation réelle de la subvention moyenne pour l'année 2021-2022 était de 3 138,32 \$, alors que l'indexation selon l'IFCF aurait entraîné une augmentation de 10 768,36 \$. Évidemment, les différences annuelles ne seront pas toujours d'une telle ampleur. Nous pouvons toutefois conclure que le nouvel outil d'indexation ICFC permet une indexation plus juste pour les organismes communautaires. Par ailleurs, en considérant que les salaires ont historiquement augmenté plus rapidement que l'IPC (Tableau 14), le calcul du Tableau 15 est une démonstration supplémentaire du sous-financement chronique des organismes communautaires avec l'indexation actuelle du PSOC.

Qu'en serait-il sur plusieurs années ? Le Tableau 16 présente la différence entre les deux méthodes d'indexation sur 10 ans, de 2014 à 2024. La différence annuelle moyenne entre les deux méthodes d'indexation est de l'ordre de 0,97 %, c'est-à-dire que l'utilisation du nouvel ICFC aurait amené des revenus PSOC moyens supplémentaires de 0,97 % annuellement pour les années 2014 à 2024. En utilisant à titre d'exemple le montant de subventions PSOC moyen pour l'année 2019-2020 de 196 145 \$, cela représente une différence annuelle de 1 902,61 \$, ce qui représente 19 026 \$ par organisme sur une période de dix ans. Pour les 3000 organismes membres de la TABLE, il s'agirait selon cet exemple d'un sous-financement global de 57,1 M \$ sur cette période.

Tableau 16 Différence entre les deux méthodes d'indexation, 2014-2024

Indicateur économique	2014-2015 (n)	2015-2016 (n)	2016-2017 (n)	2017-2018 (n)	2018-2019 (n)	2019-2020 (n)	2020-2021 (n)	2021-2022 (n)	2022-2023 (n)	2023-2024 (n)	Variation moyenne	
Indexation réelle du PSOC (année n+1)	0,90 %	1,00 %	1,20 %	0,70 %	1,60 %	1,80 %	2,20 %	1,60 %	2,90 %	3,70 %	1,76 %	(1)
Variation du RHM (année n-1)	1,20 %	2,00 %	2,10 %	1,30 %	2,80 %	3,10 %	3,60 %	7,80 %	3,00 %	4,00 %	3,09 %	(2)
Variation du IPC (année n-1)	0,70 %	1,40 %	1,10 %	0,70 %	1,00 %	1,70 %	2,10 %	0,80 %	3,80 %	6,70 %	2,00 %	(2)
ICFC	1,04 %	1,80 %	1,77 %	1,10 %	2,21 %	2,64 %	3,11 %	5,49 %	3,26 %	4,89 %	2,73 %	
Différence d'indexation	-0,14 %	-0,80 %	-0,57 %	-0,40 %	-0,61 %	-0,84 %	-0,91 %	-3,89 %	-0,36 %	-1,19 %	-0,97 %	

Notes

(1) Informations fournies par la TABLE (Tableau 2)

(2) Sources : Institut de la statistique du Québec, Principaux indicateurs économiques

(<https://statistique.quebec.ca/fr/document/principaux-indicateurs-economiques-quebec-et-canada>)

CONCLUSION ET DISCUSSION

L'objectif de la présente recherche est de développer un outil de mesure qui permettra d'établir un taux d'indexation du PSOC pour les organismes communautaires en santé et services sociaux qui tiendra compte de l'accroissement réel de leurs coûts de fonctionnement. L'outil d'indexation développé, l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), répond adéquatement à cet objectif, intégrant dans le calcul de l'indexation le poste de coûts le plus important pour les organismes communautaires, les salaires. Ce poste représente 67 % des coûts des organismes. L'outil est plus représentatif de la réalité des organismes communautaires, puisque basé sur la répartition réelle de leurs coûts. De plus, cette méthode d'indexation est bénéfique pour les organismes communautaires sur le long terme, puisqu'elle permet de mieux synchroniser l'augmentation de leurs revenus de subvention PSOC avec la croissance réelle de leurs coûts.

La différence annuelle moyenne entre la méthode actuelle d'indexation et celle que nous proposons est de l'ordre de 0,97 % sur les dix dernières années. De plus, l'utilisation des variations réelles passées de l'IPC et de la RHM, plutôt que les variations prévues de l'IPC, permet aux organismes communautaires de mieux prévoir leurs revenus PSOC, et ainsi améliorer leur processus budgétaire. Conséquemment, l'outil d'indexation développé permet d'augmenter la transparence du calcul pour les organismes, qui pourront calculer eux-mêmes leur augmentation de subvention PSOC, et donc améliorer l'efficacité de leur processus budgétaire. Un meilleur processus budgétaire permet une meilleure capacité anticipatoire, et une meilleure résilience financière, et par le fait même, permettra aux organismes de mieux réaliser leur mission. L'acceptation de cet outil par le MSSS constituerait un pas de géant vers l'amélioration de la résilience financière des organismes communautaires. L'augmentation de la transparence permettra également une meilleure communication entre la TABLE et le MSSS.

BIBLIOGRAPHIE

- Barbera, C., Jones, M., Korac, S., Saliterer, I. and Steccolini, I. (2017), “Government financial resilience under austerity in Austria, England and Italy: how do local governments cope with financial shocks?”, *Public Administration*, Vol. 93 No. 3, pp. 670-697.
- Bellemare, G., Briand, L. et L. Fréchette (2004). Configuration économique des centres communautaires de loisirs sous l’angle des pratiques de gestion des ressources humaines et des pratiques comptables. Synthèse des résultats. L’Alliance de recherche communautés-universités en économie sociale, Cahier de recherche, 67 pages.
- Clarke, T., Chelliah, J., Klettner, A., & Boersma, M. (2014, December). Governance challenges for not-for-profit organisations: empirical evidence in support of a contingency approach. In *Australian and New Zealand Academy of Management Conference*. ANZAM.
- Comité sectoriel de main-d’œuvre (CSMO), Économie sociale – action communautaire (2018). Enquête nationale : Les repères en économie sociale et en action communautaire. Panorama du secteur et de sa main-d’œuvre. 246 pages.
- Desforges, P. et L. Baillargeon (2019). Rapport de recherche. Les cuisines collectives au Québec : analyse des coûts et besoins d’opération, et développement d’outils de gestion. *Service aux collectivités de l’UQAM*, 44 pages.
- Dépelteau, J., Fortier, F. et G. Hébert (2013). Rapport de recherche. Les organismes communautaires au Québec : financement et évolution des pratiques. *Institut de recherche et d’informations socio-économiques*, 39 pages.
- Finances Québec (2023). Études des crédits 2023-2024. Ministère des Finances du Québec, 154 pages.
- Institut de la statistique du Québec (2023). Principaux indicateurs économiques. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/principaux-indicateurs-economiques-quebec-et-canada> (consulté le 11 septembre 2023)

- Institut de la statistique du Québec. Taux du salaire minimum, 1997-2023. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (consulté le 11 septembre 2023)
- Kober, R. et P.J. Thambar (2021). Coping with COVID-19: the role of accounting in shaping charities' financial resilience. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 34(6), pp.1416-1429.
- MAJE 2012 à 2022, Sommaire économique et financier du Québec, ministère des Finances du Québec.
<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/finances/publications/budget-mise-a-jour>, consulté le 1^{er} août 2023
- Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) (2023). Outil pratique : Les prévisions salariales 2023, Mise à jour février 2023. 12 pages.
- Renault, M. (2004). Préparation et divulgation de l'information financière pour les organismes en loisir et tourisme social : redéfinir les pratiques actuelles. L'Alliance de recherche communautés-universités en économie sociale, Cahier de recherche, 109 pages.
- Ryan, C. & Irvine, H. (2012). Not-For-Profit Ratios for Financial Resilience and Internal Accountability: A Study of Australian International Aid Organisations, *Australian Accounting Review* No. 61 Vol. 22 Issue 2.
- Statistique Canada (2023). Tableau 14-10-0134-01 Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon la situation syndicale, données annuelles. (consulté le 11 septembre 2023)
- Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale du Québec pour l'année 2008-2009 – Tome 1, chapitre 3. Soutien financier aux organismes communautaires accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux, 44 pages.

ANNEXE 1 : COURRIEL ENVOYÉ AUX MEMBRES DE LA TABLE

De : [Communication OCASSS](mailto:communication@frpocb.org)
À : communication@frpocb.org
Objet : Ne rangez pas trop vite vos états financiers!
Date : 27 mai 2022 14:04:35

Bulletin du 27 mai 2022

Merci de diffuser largement auprès des groupes et regroupements communautaires locaux, régionaux et nationaux en santé et services sociaux.

[Voir ce message dans votre navigateur](#)



COMMUNAUTAIRE AUTONOME
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

HAUSSEZ
LE FINANCEMENT

www.frpocb.org

Sommaire

- Vos états financiers 2021-2022 pourraient nous mener vers un taux d'indexation adapté aux OCASSS
- Taux d'indexation et PAGAC : nous n'avons pas fini d'en parler!

Vos états financiers 2021-2022 pourraient nous mener vers un taux d'indexation adapté aux OCASSS

La campagne **CASSH** revendique depuis plusieurs années le remplacement de l'indice des prix à la consommation (IPC) comme base pour fixer le taux d'indexation des subventions PSOC.

Le taux actuel d'indexation est issu d'un calcul hautement contestable, fourni par le ministère des Finances au MSSS, et qui ne tient pas compte de la hausse des coûts de fonctionnement des OCASSS. En effet, il est basé, d'une part, sur l'indice des prix à la consommation (IPC), alors que les OCASSS sont des employeurs et non des ménages consommateurs, et, d'autre part, il est en décalage avec la situation actuelle puisqu'il est basé sur une projection de l'IPC.

L'année 2022 nous permettra de faire de grands progrès pour obtenir gain de cause, puisque **nous créerons, pour la première fois, un outil d'indexation des subventions adapté aux coûts de fonctionnement des organismes communautaires autonomes en santé et service sociaux** (OCASSS).

Plus précisément, d'ambitieux travaux seront menés afin de développer cet outil qui sera réalisé par une équipe universitaire expérimentée, sous la supervision du professeur Denis Gendron et de la professeure Rachel Papirakis, tous deux du département des sciences comptables de l'UQAM.

Quoi de mieux pour témoigner des dépenses des OCASSS, que les états financiers !

Pour produire cet outil, il faudra documenter la nature des dépenses assumées par les OCASSS, grâce à la collaboration des groupes qui formeront l'échantillon, mais cela demandera très peu d'énergie. En effet, il s'agira essentiellement de transmettre les états financiers à l'équipe de recherche, laquelle sera évidemment soumise à des règles strictes pour respecter la confidentialité des informations. Nous savons que c'est un document qui circule peu habituellement, mais l'objectif est tellement important que nous pensons que vous nous accorderez votre confiance.

L'échantillon n'est pas encore constitué, mais si votre organisme est sélectionné, vous recevrez des informations dans les prochaines semaines. Nous savons que l'été approche et nous en tenons compte.

Votre AGA vient d'avoir lieu ou approche à grands pas ? Ne rangez pas trop vite vos états financiers! Cette année, l'adoption des états financiers aura une valeur très politique... Le vôtre pourrait jouer un rôle crucial dans l'obtention d'une indexation selon la hausse des coûts de fonctionnement des OCASSS!

Issue d'une collaboration entre la Table et la campagne *CA\$\$\$H* et le Service aux collectivités de l'UQAM (SAC-UQAM), ce projet est financé par le Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC). Inédit par son ampleur et ses retombées stratégiques, le résultat représentera un jalon historique dans les revendications financières, mais aussi face à la reconnaissance de l'autonomie des 3000 OCASSS.

Vous ne voudrez pas rater ça!

Taux d'indexation et PAGAC : nous n'avons pas fini d'en parler!

Le taux d'indexation a été annoncé officiellement le 5 mai, et le PAGAC a été déposé le 14 mai... mais dans les deux cas, nous n'avons pas fini d'en parler!

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et la campagne *CA\$\$\$H* ont démontré de plusieurs façons leur déception suite à l'annonce du taux d'indexation des subventions, ainsi que suite à l'analyse du [Plan d'action gouvernemental en action communautaire 2022-2025 \(PAGAC\)](#).

Un [communiqué de presse](#) a été publié le 18 mai et notre analyse a été présentée lors de l'assemblée générale du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), tenue le 18 mai.

De plus, la lettre, *Un Plan d'action gouvernemental en action communautaire décevant*, est parue dans [La Presse du 21 mai](#) et dans [Presse-toi à gauche du 24 mai](#). Cette lettre était signée par Gaëlle Fedida, présidente de la Table et coordonnatrice aux dossiers politiques pour l'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, Jean-Pierre Ruchon, membre du conseil d'administration de la Table et du comité de coordination de la campagne *CAS\$\$H* et co-coordonnateur chargé de l'administration et de l'action sociopolitique du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec et Mercédez Roberge, coordonnatrice de la Table.

La prochaine étape aura lieu le 14 juin, alors que la Table rencontrera le ministre délégué aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant.

La Table espère obtenir alors plus d'informations sur les conséquences du PAGAC sur les OCASSS, notamment quant à la manière dont l'ajout de 37,1 millions de dollars sera réparti cette année, et en savoir plus sur les retombées des autres mesures annoncées.

L'insuffisance du taux de 2,9% d'indexation des subventions sera également abordée par la Table. N'ayant pas abandonné la partie, la Table entend proposer au ministre une solution pour tenir compte de l'écart entre ce taux et la situation inflationniste actuelle et qui continuera de sévir dans les prochains mois. Quant aux travaux sur les documents structurants du PSOC, ils seront bien entendu également discutés avec le ministre, et ce, en fonction des décisions qui viendront tout juste d'être prises par les membres de la Table, l'AGA de la Table étant le 2 juin.

Notez qu'en tant qu'interlocutrice nationale, la Table demande de rencontrer le ministre Lionel Carmant au moins deux fois par an, et que la rencontre précédente a eu lieu le 9 décembre 2021.

La situation de cette année rend encore plus pertinente la 2e revendication de la campagne *CAS\$\$H* : indexer annuellement les subventions en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux.

[En savoir plus sur cette revendication](#)

Comme toujours, nous vous invitons à consulter régulièrement la page [Facebook de la campagne](#), de même que celle de la [Table](#). De plus, vous trouverez sur le site de la Table toutes les informations [concernant la campagne](#), de même que [sur les conséquences de la COVID-19 sur les OCASSS](#).

Avec toute notre solidarité,

Les membres du comité de coordination de la campagne CASS\$H,

Loc Cory, Regroupement québécois du parrainage civique

Anna Désiles, Connexion TCC.QC

Mélanie Perroux, Proche aidance Québec

Jacinthe Messier, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

MercédeZ Roberge, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Jean-Pierre Ruchon, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec

Audrey Sirois, Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue

Wassila Yassine, Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec

Ce message est transmis aux groupes et regroupements locaux, régionaux et nationaux, que ce soit directement par la campagne CASS\$H ou par l'entremise d'un regroupement membre de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. Merci de le diffuser à vos membres et dans votre réseau.

S'abonner à ce bulletin

ANNEXE 2 : TÉMOIGNAGE DE LA TABLE

Depuis plusieurs années déjà, nous revendiquons que l'indexation de la subvention à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) soit calculée en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS). Nous constatons encore que l'utilisation d'une prévision de l'Indice des prix à la consommation (IPC), en plus d'être problématique par son opacité, est à chaque année en décalage avec la réalité et entraîne un appauvrissement graduel des OCASSS, limitant leur capacité d'action auprès de leurs communautés. Le besoin d'améliorer ce calcul nous était évident, mais nous avons besoin d'aide pour développer une proposition qui serait ensuite proposée aux ministères de la Santé et des Services sociaux et des Finances.

La collaboration avec le Service aux collectivités de l'UQAM nous a été des plus bénéfiques en donnant naissance à l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC). La compréhension de nos besoins et la capacité d'analyse de l'équipe de recherche nous ont mis en confiance, nous, ainsi que les OCASSS qui y ont participé, en transmettant des documents qu'ils n'ont pas l'habitude de diffuser largement : leurs états financiers.

Ainsi, malgré les vacances estivales, nous avons atteint un taux de participation inégalé pour documenter les coûts de fonctionnement des organismes, confirmant, une fois de plus, le besoin d'améliorer l'indexation de la subvention à la mission globale du PSOC. Des courriels des OCASSS ayant participé au projet témoignent de leur appréciation au processus.

L'analyse de près de 1000 documents d'états financiers a mené à plusieurs échanges entre l'équipe de recherche et nous, favorisant ainsi différents apprentissages mutuels et une compréhension accrue des enjeux sous-jacents au projet. Par exemple, en précisant comment les OCASSS classaient certaines

dépenses, nous avons permis à l'équipe de recherche d'affiner son analyse quant aux différents postes comptables qui se retrouvaient dans les états financiers.

De son côté, en nous expliquant les raisons derrière les choix de se référer à une statistique plutôt qu'à une autre, l'équipe de recherche nous a ramenés à une formule irréfutable que nous porterons avec assurance et conviction auprès des ministères concernés.

La rigueur du travail accompli dans le cadre de cette recherche est impressionnante et amplifiée d'autant plus la solidité des résultats obtenus. Désormais, nous pourrions plus facilement démontrer le décalage entre l'indexation qui est actuellement accordée et ce qui serait nécessaire pour éviter l'appauvrissement des organismes en s'appuyant sur une recherche fouillée. Cette démonstration, par des statistiques documentées et des exemples concrets, sera tout autant utile pour assurer l'adhésion des OCASSS à l'ICFC, que pour convaincre les décideurs gouvernementaux.

Les membres de la Table ont adopté avec enthousiasme la méthode développée par la démarche lors de l'AGA du 13 juin 2023 ; l'ICFC précise dorénavant l'une des revendications de la campagne CA\$\$\$H, en la solidifiant.

Par la campagne CA\$\$\$H, nous diffuserons les résultats de la recherche en produisant des outils éducatifs faciles à comprendre, permettant aux organismes de s'approprier l'ICFC et de le faire connaître publiquement. Suivront ensuite des outils spécifiquement destinés aux décideurs gouvernementaux, pour obtenir l'application de l'ICFC au PSOC.

En plus des retombées ci-haut, le projet a permis de faire connaître la Table et sa campagne par des organismes qui nous découvraient par cette recherche, notamment parce qu'ils ne sont pas membres d'un de nos regroupements provinciaux. En profitant de l'opportunité que représenteront les communications autour de l'ICFC à revendiquer, nous maintiendrons bien vivants ces nouveaux liens entre la Table et les OCASSS.

De plus, comme prévu dès le départ, nous partagerons cet outil prometteur à nos alliés ; c'est la solidarité de l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA) qui en bénéficiera. Nous savons déjà que plusieurs organisations apprécient que nous ayons réalisé ce projet et nous ressentons des retombées positives de sa collectivisation. D'ailleurs, le 12 octobre 2023, les membres du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) ont intégré l'ICFC dans leur revendication face au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soit celui qui leur accorde du financement à la mission globale. Aussi, le 22 novembre prochain, l'ICFC sera présenté à l'ensemble des membres du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), afin d'élargir le nombre de programmes indexant les subventions et en s'assurant que ceux-ci utilisent une meilleure base que l'IPC.

En conclusion, nous sommes ravi-e-s d'avoir réalisé cette démarche, accompagnée par le SAC-UQAM. Nous avons également apprécié les qualités humaines et la grande expertise de l'équipe de recherche, tout cela dans un climat très convivial.

Au nom des membres de la Table, nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant participé à ce beau projet, en créant l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire.